

Le 3 novembre 2020

Chers parents et tuteurs légaux,

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) continue de suivre les consignes de la santé publique toujours afin d'assurer la santé et le bien-être de ses élèves et de son personnel. Selon les dernières directives annoncées vendredi dernier par la Province du Manitoba, toutes les écoles de la zone métropolitaine de la DSFM sont en mode code orange restreint depuis le 2 novembre.

Que veut dire un code orange restreint?

- Les écoles demeurent ouvertes, mais doivent faire des efforts pour atteindre deux mètres de distanciation physique entre les élèves en salle de classe. Si ceci est impossible, continuer le système de cohortes.
- Utilisation maximale des locaux de l'école incluant la bibliothèque et la salle de musique.
- Les élèves à besoins particuliers pourront continuer de recevoir leur éducation à l'école.
- Les élèves de la Maternelle à la 6^e année ont droit de recevoir de façon temporaire* l'éducation à distance, si l'école ne peut pas atteindre une distanciation physique de deux mètres.
- Les élèves de la 7^e à la 8^e année auront un enseignement hybride pour la durée du code orange si l'école ne peut pas atteindre une distanciation physique de deux mètres, donc les élèves seront à l'école une journée sur deux et ainsi permettre de respecter une distanciation physique de deux mètres.
- Les élèves de la 9^e à la 12^e année auront un enseignement hybride jusqu'à la fin de l'année scolaire toujours si l'école ne peut pas atteindre une distanciation physique de deux mètres. Ceci implique que les élèves seront à l'école une journée sur deux et ainsi de permettre de respecter une distanciation physique de deux mètres.

Quelques informations à savoir :

- Les élèves de la 7^e à la 12^e année auront une éducation hybride où l'on ne peut garantir une distanciation physique de deux mètres qui débutera le lundi 9 novembre.
- L'engagement des parents est primordial pour la réussite de l'élève.
- Il est important de maintenir, dans la mesure du possible, un environnement propice au développement langagier en français pour la réussite de l'enfant.

La DSFM s'assure au mieux de mettre en place une distanciation physique de deux mètres dans ses écoles tel que stipulé par le ministère. Malgré nos efforts (retraits de meubles, livres, matériaux, utilisation des locaux alternatifs sauf le gymnase), il nous est toujours impossible de garantir cette distanciation physique par manque d'espace. Nous avons communiqué avec le ministère de l'Éducation qui nous a donné l'aval de continuer avec le système actuel; soit un mètre de distanciation et des cohortes.

.../2

Parents

La participation sera consignée. Les élèves devront peut-être se rendre à l'école (ou ailleurs) pour les évaluations ainsi que les discussions avec les enseignants et les administrateurs scolaires, en fonction des besoins.

Les parents et les gardiens devront participer et apporter un soutien, qui variera en fonction de l'âge de l'élève et de sa capacité à travailler de manière autonome. Selon cette démarche, le parent ou le gardien devra surveiller l'engagement de son enfant et s'assurer que le travail exigé est bien effectué.

Capacité de répondre aux besoins

Malgré tous nos efforts de recrutement, la DSFM fait face à un criant besoin d'enseignants qualifiés afin de combler tous les besoins de suppléance surtout en temps de pandémie. Avec l'annonce du chef de la santé publique hier quant à l'isolement de tous les membres d'une maisonnée lorsqu'un seul de ses membres est symptomatique, nous craignons une recrudescence de cas d'absentéisme.

« Les responsables de la santé publique informent les gens de la région métropolitaine de Winnipeg que toute la maisonnée doit s'isoler lorsqu'un seul de ses membres est symptomatique. Les personnes symptomatiques doivent rester dans leur chambre et, autant que possible, utiliser leur propre salle de toilettes et ne pas se rendre dans les espaces communs de la maison. »

À cet égard, cette nouvelle directive change la donne et il est possible que plusieurs membres du personnel enseignant ne puissent se rendre à l'école et doivent faire appel au service de suppléance.

Bien que les directions tentent du mieux possible de répondre à ce défi en explorant une variété d'options à leur disposition, il se pourrait que la seule option qui leur reste soit d'annuler la journée scolaire pour les élèves d'une classe spécifique.

Veuillez agréer, chers parents et tuteurs légaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,



Alain Laberge

AL/am